

devraient être comptables à l'ensemble et non à une partie du Parlement de la façon dont ils s'acquittent de leurs fonctions.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable secrétaire d'État a-t-il l'intention de convoquer le comité sessionnel sur la radio et la télévision cette année, au cours de la présente session?

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Sauf erreur, le Règlement ne prévoit pas de comité de session de la radiodiffusion. En outre, la tâche des comités est déjà assez lourde que je ne vois pas très bien comment on pourrait instituer un autre comité au cours de la présente session. J'espère, toutefois, obtenir l'assentiment de mes collègues afin de recommander la création d'un comité spécial de la radiodiffusion au début de la prochaine session.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, vu qu'il reste tout juste une semaine avant le 11 novembre, j'aimerais demander au premier ministre si le député libéral de Lotbinière énonçait la politique du gouvernement, à Drummondville, samedi soir dernier, lorsqu'il a déclaré que le Canada devrait abolir la monarchie, comme le rapportait ce matin la *Gazette*, de Montréal.

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr que la question soit recevable. Si le député parlait d'une déclaration faite par un membre du cabinet, il aurait droit d'exiger des explications du premier ministre. Toutefois, il s'agit ici d'une déclaration d'un simple député.

LE SUCRE

DÉCLARATION CENSÉE PORTER SUR LES MAJORATIONS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais demander au ministre de la Justice si son attention a été attirée sur une déclaration de M. Arthur E. Bebee, vice-président administratif de Salada Foods, selon laquelle la récente série de majorations des prix du sucre ne saurait s'expliquer par le jeu de l'offre et de la demande; qu'il n'existe aucune pénurie de sucre dans le monde; et qu'en outre, l'augmentation du prix de revient de cette denrée de base sur les marchés mondiaux n'est pas le résultat de la demande, mais est imputable aux spéculateurs. Je me demande si le ministre voudrait commenter cette déclaration.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pose-t-il une question pour obtenir des renseignements ou les fournit-il?

M. Howard: Je me réjouis de votre question, monsieur l'Orateur. Je pose une question pour obtenir des renseignements. Toutefois, je n'espère pas tellement les recevoir du ministre, vu ses réponses antérieures à cette question, mais je le tenterai.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Je n'ai pas vu la déclaration, et pour y apporter des commentaires intelligents, je crois que je dois avoir l'occasion de la lire.

L'honorable député dit qu'il n'a reçu aucune réponse aux questions qu'il m'a posées au sujet du sucre. Qu'il me soit permis de lui répondre qu'il s'agit d'une question qui relève de la compétence de plusieurs ministères et non d'un seul. Elle relève de la compétence du ministre de la Justice à l'égard de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Pour appliquer cette loi, il faut avoir la preuve qu'il y a eu coalition ou fusion en vue d'augmenter le prix. Il existe, comme je l'ai dit il y a quelque temps à mon honorable ami, une ordonnance de la cour, à Montréal, enjoignant non seulement à certaines raffineries de sucre de l'Est de ne pas fixer des prix accrus, mais également à leurs administrateurs. Il suffit d'invoquer cette ordonnance, à condition que l'on puisse prouver qu'il y a eu fixation de prix.

M. Howard: N'est-il pas vrai que ces ordonnances qui prescrivent ou interdisent certaines choses ne valent pas le papier sur lequel elles sont rédigées, car toute société qui le désire peut les contourner?

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est qu'un discours.

M. Howard: C'est sans nul doute ce qui s'est passé en l'occurrence.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'ai pas l'intention de me lever sans cesse pour faire la leçon à la Chambre. Les déclarations doivent être courtes, concises et précises. Cependant, les questions ne doivent pas commencer par «N'est-il pas vrai que...?».

(Texte)

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PAIEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur je désire poser une courte question au ministre des Travaux publics.

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de verser à M. Dupuy les \$275,000 qu'il a